

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	20	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	01	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
Votants :	21	M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	02	PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Date de la convocation :		Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas
9 avril 2026		MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Certifié exécutoire		Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET,
Compte tenu de l'envoi en		Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,
Préfecture le :		Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA,
		conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne le :		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
		ARTIERE
Le Maire,		ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU
		SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Martine MAURY

DÉLIBÉRATION N° 054 04 2026 – RESSOURCES HUMAINES – REFONTE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par Mme Isabelle BESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 12 mars 2026 ;
Considérant la délibération en date du 4 décembre 2025 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs ;
Considérant qu'il convient de répartir les postes pourvus et vacants par catégorie, par grade, par statut (agent titulaire ou contractuel recruté pour un besoin permanent) et d'en préciser l'assise budgétaire ;
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est également indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre à jour le tableau des emplois permanents ci-dessous :

VILLE D'AMBÈS		REFONTE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS situation au 01/01/2026			
Filière	Catégorie	pourvus	pourvus	postes	postes créés
Grade		TIT	NTIT	vacants	assise budgétaire
Directeur général des services	A	1			1
Directeur	A				0
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A		1	1	2
Rédacteur principal 1ère classe	B			1	1
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1
Rédacteur		1		1	2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4		1	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1		1	2
Adjoint administratif	C	4		3	7
Administratif		11	1	9	21
Technicien principal 1ère classe	B	1			1
Technicien principal 2ème classe	B				0
Technicien territorial	B				0
Agent de maîtrise principal	C	1			1
Agent de maîtrise	C	1		1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10		1	11
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	1	1	5
Adjoint technique	C	11		4	15
Technique		27	1	7	35
Animateur principal 1er cl	B				0
Animateur principal 2ème cl	B				0
Animateur	B		1		1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1			1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	2		1	3
Adjoint d'animation	C	14	2	2	18
Animation		17	3	3	23
Assistant principal 1ère classe	B				0
Assistant principal 2ème classe	B				0
Assistant de conservation du pat	B				0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C				0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1		1	2
Adjoint du patrimoine	C	1		1	2
Culturelle		2	0	2	4
Psychomotricienne	A				0
Conseiller supérieur socio-éducatif	A				0
Educateur de jeunes enfants	B				0
Educateur Principal de jeunes enfants	B				0
Puéricultrice de classe normale	A				0
Infirmière en soins généraux	A	1			1
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1			1
Auxiliaire de puériculture classe normale	B		1		1
ATSEM principal de 1ère classe	C	3		1	4
ATSEM principal de 2ème classe	C				0

Médico-social		5	1	1	7
Educateur principal de 1ère classe	B				0
Educateur principal de 2ème classe	B				0
Educateur des APS	B		1	1	2
Sportive		0	1	1	2
Garde Champêtre principal chef	C				0
Garde Champêtre chef	C	1		1	2
Police		1	0	1	2
TOTAL EFFECTIF SUR EMPLOI PERMANENT		63	7	24	94

Total des effectifs permanents conforme à la délibération du 4 décembre 2025.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2026 de la Commune.

Fait et délibéré le 22 avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

